Suisse : un sexagénaire condamné pour avoir commandé trop de tadalafil

Abderrahim DERRAJI - 2022-07-31 10:31:52 - Vu sur pharmacie.ma

Le Ministère public zurichois vient de condamner un sexagénaire suisse à verser une amende de 400 francs suisses pour avoir trop commandé un médicament à base de tadalafil utilisé pour traiter la dysfonction érectile. Le fils du sexagénaire, qui réglait les achats en ligne, a commandé à trois reprises le médicament sans qu'aucune livraison ne lui soit effectuée. Les boîtes étaient automatiquement interceptées par la Douane. L'ordonnance du tribunal indique que les quantités commandées à un site polonais étaient supérieures «aux besoins mensuels habituels» pour une consommation personnelle. Même si le sexagénaire a démenti vouloir revendre les boîtes commandées, il doit régler l'amende et s'acquitter des frais relatifs à la procédure estimés à 300 francs suisses. Quant aux boîtes saisies, elles seront détruites.